

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2016

**Etaient présents** : Mme HUCHET Annaïck –Mr MAILLET Pascal -Mr Sébastien CHANCLU – Mme MATELOT Marie-Laure -Mr Stéphane SAMZUN – Mr Pierre-Yves LE GAL- Mr Franck THOMAS - Mr Gaël GIRARD- Mme Evelyne LOREAL -Mr Yvon ALLAIN- Mr Eric DELANOE –Mme Christine MAHé.

Absente excusée ayant donné procuration :

Madame Harriet THOMAS à Madame MATELOT Marie-Laure.

Absentes excusées : Mme Geneviève GUICHENEY – Mme MATELOT Joëlle.

Secrétaire de séance : Mme Christine MAHé.

### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Les comptes administratifs 2015 laissent apparaître les résultats suivants :

<b>BUDGETS</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Budget « accueil et camping »</b>	90 566,35 €	78 621,86 €
<b>Budget Principal</b>	278 145,06 €	108 125,53 €

Après avoir délibéré, le conseil décide d'affecter :

Budget « Accueil et Camping » : 31 094,76 € au 002 pour la couverture des frais de fonctionnement.  
59 471,59 € au compte 1068 pour financer les dépenses d'investissement.

Budget Principal : 136 471,31 € au 002 pour la couverture des frais de fonctionnement  
Et 141 673,75 € au compte 1068 pour financer les dépenses d'investissement.

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016.**

Madame Le Maire soumet au conseil le projet de budget primitif 2016 établi par elle et arrêté comme suit :

<b>BUDGETS</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Budget « accueil et camping »</b>	DEPENSES 149 000,00 € RECETTES 149 000,00 €	150 000,00 € 150 000,00 €
<b>Budget Principal</b>	DEPENSES 1 216 500,00 € RECETTES 1 216 500,00 €	701 800,00 € 701 800,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité vote le budget primitif 2016 ainsi établi.

## **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Madame Le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016 qui s'établissent comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition communaux 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	2 195 412 €	9.69	<b>2 259 000 €</b>	<b>218 897 €</b>
Taxe foncière (bâti)	1 382 696 €	8.66	<b>1 412 000 €</b>	<b>122 279€</b>
Taxe foncière (non bâti)	47 246 €	28.01	<b>46 100 €</b>	<b>12 913 €</b>
CFE (cotisation foncière des entreprises)	247 934 €	9.36	<b>253 200 €</b>	<b>23 700 €</b>
<b>Produit attendu</b>				<b>377 789 €</b>

La commune reversera la somme de 82 193 € -compte 73923 au titre du GIR (Garantie Individuelle de Ressources).

Accord du Conseil.

## **OBJET : AVENANTS MARCHE ECOLE ET CANTINE**

Madame Le Maire donne lecture des avenants concernant les travaux de l'école et de la cantine à savoir :

- Lot 1 Etanchéité, réfection toiture et acrotères

*Sujétions techniques imprévues rencontrées au cours de l'exécution du contrat : **remplacement du support de l'étanchéité***

+ 3 932,95 € H.T. TVA 20 % soit 4 719,54 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cet avenant par 12 voix pour et 1 abstention.

- Lot 5 Plomberie Sanitaires Chauffage

*Travaux réalisés à 80 % : **neutralisation des canalisations de chauffage, eau froide, eau chaude et d'évacuation et dépose et enlèvement des WC actuels et la dépose des radiateurs avant démolition des cloisons** (-795,40 € x80 % = - 636,32 €)*

*Travaux non réalisés : **dépose du receveur de douche existant** (- 87,51 € H.T)*

*Soit montant de l'avenant : - 723,83 € H.T. TVA 20 % - 868,60 € T.T.C.*

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte cet avenant et autorise Madame le Maire à les signer.

## **OBJET : CONVENTION SNSM**

A la suite de la décision des élus communautaires en 2015 de transférer la compétence « surveillance des plages » vers les communes, il a été décidé, afin de pérenniser la surveillance de la baignade aménagée de la plage d'Herlin pendant les mois de juillet et août, de s'adjoindre les conseils et les services de la SNSM en matière de personnel pour l'année 2016.

Lle conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame Le Maire à signer la convention avec la SNSM.

La convention est établie pour une durée de 1 an.

## **OBJET : RECONDUCTION PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place au sein de l'école d'un Projet Educatif De Territoire depuis la rentrée 2015/2016, Madame le Maire propose de reconduire le PEDT jusqu'à l'année scolaire 2017/2018, sachant que par décret n°2016-269 du 4 mars 2016.

Madame le Maire informe les conseillers, qu'en cas de modification du PEDT liée par exemple à un changement d'horaires scolaires ou tout autre motif, il sera établi un avenant à la convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer la convention Projet Educatif de Territoire avec le Préfet du Morbihan, le Recteur de l'Académie de Rennes et la Caisse d'Allocations Familiales.

## **OBJET : CAUTION POUR PRET VAISSELLE.**

A la suite d'un don de vaisselle (verres, assiettes, couverts, nappes ...) par une association à la commune, Madame le Maire propose qu'une caution de 200 € soit demandée lors d'un prêt aux particuliers ou associations.

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord.

## **OBJET : SUBVENTION 2016.**

Madame Le Maire donne lecture d'une demande de subvention du Collège Ste Croix pour une participation financière à un voyage au Pays Basque du 18 au 23 avril 2016.

13 enfants de BANGOR participent à ce voyage.

Après avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention, le conseil décide d'accorder une subvention de 40 € par enfant soit 520 €.

## **OBJET : SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES MORBIHANNAIS POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE MAJEURE DANS LA FILIERE AGRICOLE**

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au-delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exploitation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union Européenne, Etat Français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrir les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

Le Conseil Municipal,

**ARTICLE 1** : soutient les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais, notamment insulaires.

## DISCUSSION

Information sur la mise en place d'un composteur en accord avec la mairie, l'école, le CPIE et la cantine. Madame le Maire soulève cependant la question du risque sanitaire en présence des enfants ; en cas de moindre problème, le composteur sera enlevé.

Lors du prochain conseil, Madame La Directrice présentera aux conseillers son projet de séjour à Dinard pour l'apprentissage de la natation des CP, CE1 et CE2.

A la suite des demandes concernant la vitesse excessive sur la Commune, Christine Mahé, référente sécurité routière, a rapporté deux radars pédagogiques qui vont être installés à divers endroits stratégiques de la commune. Un bilan sera réalisé au terme du prêt.

Fin de la séance : 21h45.